

CALENDRIER DES SESSIONS VAE CAP au BTS

| | |
|---|----------------|
| Sessions VAE : Jury et entretien éventuel avec le jury | |
| PRINTEMPS | AUTOMNE |

DEPÔT DU LIVRET 1 AU DAVA TOUT AU LONG DE L'ANNEE
Nous vous conseillons de déposer votre livret 1 dès qu'il est rédigé

**A la date de réception du livret 1 complet,
vous êtes positionné sur une session de validation**

Périodes de dépôt du livret 2

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par le Rectorat vous indiquant le lieu et les dates de dépôt.

ATTENTION : Ce courrier sera à retourner au Rectorat dûment complété



| | |
|--|--|
| Début février Pour la session de printemps | Mi-septembre Pour la session d'automne |
|--|--|

ACADEMIE EXTERIEURE

L'académie de Reims n'organise pas tous les jurys de diplômes VAE, par conséquent votre diplôme est peut être concerné par ces dates.

Les livrets 2 seront à déposer au DAVA de Reims pour transmission à l'académie d'accueil, organisatrice du jury VAE :

- 1^{er} décembre pour la session de printemps
- 1^{er} juin pour la session d'automne